

Conférence : Ramsar, un cadre pour l'utilisation durable des zones humides

 paca.lpo.fr

Session thématique : Politiques de protection de la nature

Intervenant : Jean JALBERT

Directeur Général Tour du Valat, Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes Le Sambuc - 13200 ARLES - France, Tél : +33 (0) 4 90 97 29 55 – Fax : + 33 (0) 4 90 97 20 19 www.tourduvalat.org

Résumé :

Si la convention de Ramsar, premier traité international sur l'environnement, a été signé en 1971 sur les rives de la mer caspienne, dans la ville de Ramsar, son concept est né 9 ans plus tôt, en Camargue. Elle est issue de la mise en évidence, sur des bases scientifiques, de la disparition des zones humides et des populations d'oiseaux qu'elles hébergent, de façon très rapide et dans l'indifférence générale. Au fil des décennies, la convention de Ramsar a évolué pour regrouper aujourd'hui 168 pays, qui ont désigné plus de 2000 sites totalisant plus de 200 millions d'hectares de zones humides. Elle a également fait évoluer ses centres d'intérêt et d'action, initialement centrés sur les oiseaux d'eau, vers une approche plus large de l'"utilisation rationnelle" des zones humides, en lien avec les problématiques de la gestion de l'eau et des autres ressources des zones humides. La convention de Ramsar offre un cadre souple, positif et valorisant pour promouvoir le dialogue entre acteurs des zones humides, mais également pour capitaliser et partager les expériences dans un réseau international.